

Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 03 juillet 2014

Présents : Mmes et Mrs, Anne-Marie FOURCADE, Isabelle BACQUERIE, Marie-Hélène BEAUSSIER, Vincent BERGES, Marie BLAZQUEZ, Stéphane BONNASSIOLLE, Régis COUDURE, Nuala DRAESCHER, Thierry GADOU, Frédéric GOMMY, Marie-Françoise LAVALLEE, Rachel LAROUDIE-GRUYER, Philippe MIGUET, Éric PEDARRIEU, Sylvia PIZEL, André POUBLAN, Jacques POUBLAN, Maryse TIRCAZES.

Absents excusés : Céline HIALE-GUILHAMOU (procuration à Thierry GADOU)

M. TIRCAZES a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV de la séance du 26 mai 2014
- Point sur la délégation de Mme le Maire en matière de Marchés Publics
- Adhésion au dispositif ACTES
- Création de deux emplois permanents
- Extension du réseau électrique « SARL VERT FOREST »
- Demande pour l'ouverture d'une ligne permanente de bus auprès du Syndicat Mixte des Transports Urbains
- Tarifs cantine pour l'année scolaire 2014-2015
- Tarifs garderie pour l'année scolaire 2014-2015
- Questions diverses

Séance ouverte à 19h.

I. Approbation du PV de la séance du 26 mai 2014

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de la séance du 26 mai 2014. M. Jacques POUBLAN précise que dans les questions diverses, il est mentionné que les comptes rendus seront envoyés à l'ensemble des conseillers après validation. Selon lui, les comptes rendus n'ont pas à être validés avant d'être envoyés à l'ensemble des conseillers. Mme le Maire lui répond que le terme « après validation » sera enlevé du Procès-Verbal.

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Point sur la délégation de Mme le Maire en matière de Marchés Publics

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la délégation de marché public, elle a signé deux conventions engageant financièrement la commune.

- Une convention avec le SIAEP pour un montant de 2259.29€.
- Une convention pour l'organisation du marché des producteurs pour un montant de 895€.

III. Adhésion au dispositif ACTES

Mme le Maire informe que la dématérialisation des procédures est un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national.

Le programme ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée), conçu par le Ministère de l'Intérieur, offre depuis plusieurs années la possibilité aux collectivités de télétransmettre certains actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Il comporte désormais un module « ACTES Budgétaires » qui permet à compter du 1^{er} janvier 2012 de dématérialiser les documents budgétaires (budgets primitifs, budgets supplémentaires, budgets annexes, comptes administratifs) au moyen du logiciel TotEM (Totalisation et Enrichissement des Maquettes) mis à la disposition des collectivités par les éditeurs de logiciels financiers homologués par la Direction Générale des Collectivités locales.

Le Conseil Général, l'Agence Publique de Gestion Locale et l'Agence Départementale du Numérique se sont associés pour mettre à disposition de toutes les collectivités locales du département des Pyrénées-Atlantiques des services d'administration électronique par le biais de la plate-forme

www.eadministration64.fr. D'accès gratuit, cet outil offre deux espaces de dématérialisation : l'espace des marchés publics et celui du contrôle de légalité grâce au dispositif ACTES.

Mme le Maire propose au conseil municipal de délibérer en faveur du dispositif de télétransmission et de choisir d'adhérer à la plateforme www.eadministration64.fr.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de recourir à la télétransmission des actes administratifs et des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité et de choisir d'adhérer à la plateforme eadministration64.

Mme le Maire est autorisée, par l'unanimité des membres présents, à signer la convention de télétransmission avec le Préfet.

IV. Création de deux emplois permanents

Mme le Maire propose la création de deux emplois permanents à temps complet à compter du 1^{er} août 2014 :

- un emploi d'ingénieur territorial afin d'assurer les missions de responsable des services techniques.
- un emploi de rédacteur afin d'assurer les missions de d'agent administratif polyvalent.

Elle précise que ces emplois sont créés suite à réussite à un examen professionnel et à un concours de deux agents de la commune. Les anciens postes de technicien territorial et d'agent administratif de 1^{ère} classe seront supprimés après avis du Comité Technique Intercommunal.

Soumis au vote, la proposition est acceptée à la majorité des membres présents : 15 voix pour et 4 abstentions.

V. Extension du réseau électrique « SARL VERT FOREST »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux d'alimentation BT souterraine de la propriété SARL VERT FOREST.

Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SPIE SUD OUEST.

Madame le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « FACE AB (extension souterraine)

2013 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de procéder aux travaux d'extension du réseau électrique.

Madame le Maire précise que la commune prendra à sa charge 22% de la somme des travaux soit 1761.76€. Cette somme sera récupérée auprès du pétitionnaire par le biais d'une convention d'engagement.

VI. Demande pour l'ouverture d'une ligne permanente de bus auprès du Syndicat Mixte des Transports Urbains

La commune de MONTARDON compte actuellement plus de 2600 habitants, et est appelée à se développer dans les prochaines années. La situation géographique de la commune la place dans le premier cercle de la périphérie Paloise. Dans cette optique, MONTARDON est considérée comme commune support dans le Schéma de Cohérente Territoriale. L'attractivité de la commune repose notamment sur deux sites : le Lycée Agricole de Pau-MONTARDON et le Centre Bourg.

Le Lycée Agricole de PAU-MONTARDON, regroupant en moyenne plus de 500 élèves, 50 apprentis, 50 stagiaires et 120 personnels, possède une dimension régionale et est un réel pôle d'attraction pour la commune.

Le centre bourg regroupe un complexe associatif, une bibliothèque municipale, un groupe scolaire (250 enfants), une salle polyvalente composée d'une salle des fêtes et d'une salle de danse. De plus un projet d'aménagement d'un petit centre commercial est prévu pour l'année prochaine.

Récemment, la commune a terminé la construction d'une maison de la musique intercommunale et d'un centre médical. Un bâtiment de 14 logements sociaux sera également bientôt achevé.

- La maison de la musique intercommunale ouvre ses portes le 1^{er} septembre 2014 et emploiera plus de trente personnes pour recevoir plus de 350 élèves.
- Dans le centre médical se regroupent : 2 médecins, 3 kinésithérapeutes, 1 podologue, 3 infirmières, 1 ostéopathe, 2 dentistes, 1 orthophoniste et une pharmacie.
- Au niveau du rond-point jouxtant le centre bourg, les services départementaux ont comptabilisé un passage de plus de 3000 véhicules par jour.

Enfin, le centre bourg accueille également une dizaine de marchands ambulants les mercredis et samedis matins (rôtisseur, fromager, maraichers, produits pour animaux, charcutier, plats à emporter).

Les 2/3 de la population de MONTARDON se situent à moins de 1km du centre et de l'arrêt projeté. Ils représentent donc un potentiel d'utilisateurs immédiats important.

A cela s'ajoute un développement urbain qui est principalement planifié à moins de 300m du centre et de l'arrêt de bus projeté. Ainsi, 30ha de zones constructibles à aménager pourront bénéficier de cette ligne et de l'arrêt central dans un futur proche.

MONTARDON apparaît donc comme une commune dynamique et attractive au niveau du Lycée Agricole et du Centre Bourg.

Il apparaît donc indispensable que ces deux pôles puissent être desservis par une ligne de bus permanente.

Dans cette optique, un dossier de demande d'ouverture de ligne doit être déposé auprès du Syndicat Mixte des Transports Urbains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à déposer un dossier de demande d'ouverture de ligne de bus permanente auprès Syndicat Mixte des Transports Urbains.

VII. Tarifs cantine pour l'année scolaire 2014-2015

Mme PIZEL, Maire adjointe déléguée aux affaires scolaires, présente les nouveaux tarifs de cantine pour la rentrée 2014-2015. Les tarifs suivants sont fixés :

- 3.10€ la portion payante par repas, pour l'année scolaire 2014/2015, pour les élèves.

- 1,00 € le panier repas Projet d'Accueil Individualisé, pour l'année scolaire 2014/2015.

- 4.10 € la portion payante par repas, pour l'année scolaire 2014/2015 pour les enseignants.

M. Jacques POUBLAN demande s'il est possible connaître le prix de revient d'un repas à cantine en tenant compte des frais de personnel et de fonctionnement. Mme le Maire lui répond que ce calcul sera effectué et le résultat sera transmis au prochain Conseil.

Soumis au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents : 19 voix pour

VIII. Tarifs garderie pour l'année scolaire 2014-2015

Mme PIZEL, Maire adjointe déléguée aux affaires scolaires, présente les nouveaux tarifs de cantine pour la rentrée 2014-2015. Les tarifs suivants sont fixés :

- 31€ le forfait mensuel de garderie par enfant pour l'année scolaire 2014/2015. Ce forfait passe à 28 € pour le 2^{ème} enfant, 26€ pour le troisième et est gratuit pour le quatrième.
- 1.5€ par enfant, la demi-heure pour une garderie occasionnelle pour l'année scolaire 2014/2015.
- 33€ le forfait mensuel de l'étude surveillée pour un enfant non inscrit au forfait garderie.
- 18€ le forfait mensuel de l'étude surveillée en plus du forfait garderie pour un enfant déjà inscrit au forfait garderie.
- 7€ le prix horaire de l'étude surveillée dans la limite des places disponibles.

Soumis au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents : 19 voix pour

IX. Questions diverses

1. Mme le Maire répond à une question écrite concernant les travaux de voirie au chemin LANOT. L'état actuel de la chaussée est normal car les travaux ne sont pas terminés. La route devrait être entièrement terminée aux environs du 12 juillet.
2. M. André POUBLAN présente au Conseil Municipal une ébauche du futur projet de mise en place de caméras de vidéosurveillance. Il précise qu'il a rencontré le major PALU de la gendarmerie de LESCAR afin de recueillir son avis et ses préconisations techniques. Il ajoute qu'il a également reçu un commercial qui lui a présenté différents produits dont les coûts varient de 2500€ à 12 000€. Le projet sera étudié plus largement en commission afin d'être présenté en Conseil Municipal.
3. Mme PIZEL précise que la municipalité va organiser une rencontre avec les jeunes qui se regroupent le soir près de la salle polyvalente. L'objectif est d'instituer le dialogue avec eux.

4. Mme PIZEL précise au Conseil Municipal qu'une réunion publique a eu lieu pour la présentation du projet de réformes des rythmes scolaires. 28 activités seront proposées aux élèves du groupe scolaire. L'inscription aux activités se fait sur internet. Mme le Maire remercie particulièrement Mme PIZEL et la commission scolaire pour le travail fourni, la commune étant considérée comme un exemple par les intervenants extérieurs pour la mise en place de cette réforme.
5. M. COUDURE fait un point sur l'avancement du projet de mise en place d'un centre commercial au niveau du bas du village. Il précise que trois candidats crédibles se sont fait connaître. Le projet portera sur la mise en place d'un bar-brasserie et d'une petite épicerie dans une partie et des locaux libres seront proposés à la location là où se trouvait l'ancienne pharmacie. Ces locaux devraient être rapidement reloués, les aménagements intérieurs étant beaucoup moins lourds que ceux prévus pour réaliser le bar-brasserie.
6. M. COUDURE précise également qu'un marché sera mis en place très prochainement afin de règlementer l'occupation du domaine public. Une délibération et un règlement intérieur seront adoptés.
7. M. GOMMY précise que le rapport d'activité de la société IDELIS sur les transports en commun est disponible.

La séance est levée à 21h00.